

République française

Département de Seine-et-Marne

## COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 12 novembre 2024

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 05/11/2024

Présents : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Votants: 8

**Présents :** Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU, Marie-Claire ROQUES

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Maxime DE AMORIN

### Objet: RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 - DE\_2024\_029

Vu l'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique qui a instauré l'obligation pour les collectivités territoriales d'élaborer un rapport social unique (RSU) ;

Vu les dispositions de l'article L231-1 du Code Général de la Fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 et notamment son article 2 ;

Considérant que le rapport social unique a été soumis pour avis au comité social territorial placé auprès du centre de gestion de la fonction publique de Seine-et-Marne le 12 novembre 2024 ;

Considérant que le rapport social unique pour l'année 2023 a été mis à disposition des membres du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport social unique 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

A Jaignes, le 12 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Maxime DE AMORIN



Le Maire

Achille HOURDÉ

AGEDI  
Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/11/2024  
077-217702356-20241112-DE\_2024\_029-DE